

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° PP-2022-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1297-2020

Le projet de règlement n° PP-2021-06 a pour objet de :

- 1) Agrandir la zone Rurale champêtre « CH-220 » au détriment de la zone Industrielle « IND-405 »
(annexe 2 – Plan de zonage).
- 2) Agrandir la zone Périurbaine « PÉRIU-501 » au détriment des zones Rurale champêtre « CH-223 » et Rurale « RU-623 » afin d'inclure des bâtiments commerciaux existants et d'autoriser l'usage « C9 01 – Vente et réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain) » à la ligne « Usages spécifiquement interdits » de la classe « C9 - Commerce lié aux véhicules » (annexe 2 – Plan de zonage).

Ce premier projet de règlement contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Un avis public suivra à cet effet au cours des prochains jours.